



Compte rendu du Comité syndical du 11 octobre 2021

OBJET : relevé des décisions du Comité syndical

L'an deux mil vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures quinze minutes, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la salle de convivialité des tribunes Henri Michel à Basse-Goulaine, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Alain BLAISE
Xavier BONNET
Benoît COUTEAU
Fabrice CUCHOT
Suzanne DESFORGES
François GUILLOT
Karine GUIMBRETIERE
Vincent MAGRE
Didier MEYER
Benoist PAYEN
Aymar RIVALLIN
Janik RIVIERE
Nelly SORIN
Denis THIBAUD
<i>Hélène BRAULT</i>

Communauté de communes Sèvre et Loire
Joël BARAUD
Nathalie CHARBONNEAU
Anne CHOBLET
Pascal EVIN
Wilfrid GLEMIN
Stéphane MABIT
Christophe RICHARD
Martine VIAUD
<i>Maurice BOUHIER</i>

Commune de Vertou
Rodolphe AMAILLAND
Juliette LE COULM
Marie SLIWINSKI
<i>Marc HELAUDAIS</i>

Commune de Basse Goulaine
Alain VEY

Étaient absents excusés :

Communauté de communes Sèvre et Loire
Virginie BERTON
Jérôme MARCHAIS

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Jean-Yves ARTAUD donne pouvoir à Vincent MAGRE
Danièle GADAIS donne pouvoir à Alain BLAISE
Séverine JOLY-PIVETEAU donne pouvoir à Janik RIVIERE
<i>Nelly SORIN donne pouvoir à Aymar RIVALLIN</i>

Communauté de communes Sèvre et Loire
Christelle BRAUD donne pouvoir à Martine VIAUD
Sandrine MILLIANCOURT donne pouvoir à Wilfrid GLEMIN
Jean-Marie POUPELIN donne pouvoir à Pascal EVIN
Xavier RINEAU donne pouvoir à Joël BARAUD

Commune de Vertou
<i>Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Marc HELAUDAIS</i>

Assistaient également à la réunion : Lydie HERAULT VISSET et Philippe CARO

Date de convocation : 4 octobre 2021

Nombre de membres : 50 en exercice : 26 titulaires et 3 suppléants 29 présents
Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 31 votants (dont 7 pouvoirs)
Votants au titre du pôle Culture - Pah : 35 votants (dont 7 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Alain VEY

En l'absence de remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

Syndicat – délibération

1. Création d'un poste d'économiste de flux

Au vu de l'article 3-II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Au vu de la réponse du Secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique, publiée dans le Journal Officiel Sénat du 24 avril 2008,

Compte tenu de la durée du projet, il est proposé de créer, en sus du poste déjà existant, un deuxième poste non permanent d'économiste de flux à temps complet jusqu'au 31 décembre 2022.

L'économiste de flux justifiera d'un niveau de formation bac+2 avec expérience significative ou au minimum égal à bac+3.

Il sera rémunéré sur un indice compris entre les indices majorés 390 (échelon 1) et 513 (échelon 5) (indices bruts 444 et 611) de la grille des ingénieurs.

La délibération est soumise au vote :

22 voix pour dont 3 pouvoirs

12 abstentions dont 4 pouvoirs

Les membres du comité syndical approuvent la création d'un poste non permanent d'économiste de flux à temps complet jusqu'au 31 décembre 2022.

Syndicat – délibération

2. Convention pour rejoindre le nouveau groupement de commande

Création, fourniture, migration, maintenance des sites internet et développements associés entre la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, certaines de ses communes membres, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais et le Syndicat mixte Loire et Goulaine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-1 et suivants et L.1414-3 II,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, ci-joint en annexe,

La délibération est soumise au vote :

34 voix pour dont 7 pouvoirs

1 abstention

Les membres du comité syndical décident :

- D'approuver l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, certaines de ses communes membres, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et le Syndicat Mixte Loire et Goulaine, pour la passation d'un marché relatif à la création, fourniture, migration, maintenance des sites internet et développements associés ;
- D'approuver les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- De dire que la présente délibération sera adressée à M. le Préfet de Loire Atlantique ;
- De dire que la présente délibération sera adressée à la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo ;
- De dire que la présente délibération sera adressée à Mme la Trésorière.

Syndicat – délibération

3. Modification de la composition du comité LEADER - Désignation d'un nouveau représentant de la Commission Pôle Ressources du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la nouvelle représentation du Pôle Ressources au sein du comité Leader : Jean-Marc JOUNIER en remplacement de Thierry AGASSE.

- Pôle « Ressources » :
 - o Jean-Marc JOUNIER (titulaire) ; Caroline SALAUD (suppléante)
 - o Didier MEYER (titulaire) ; Laurence LUNEAU (suppléante)

Syndicat – délibération

4. Ecocyclerie – Loyer novembre 2020

La délibération est soumise au vote :

33 voix pour dont 6 pouvoirs

2 abstentions dont 1 pouvoir

Compte tenu du résultat financier 2020 satisfaisant de l'écocyclerie, les membres du Comité Syndical décident d'appeler le loyer de novembre 2020 (1 800 €) suspendu à la demande de l'écocyclerie en raison de la pandémie de COVID 19.

Patrimoine – délibération

5. Convention avec l'association Le Forum

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Le Forum.

Patrimoine – délibération

6. Musée – demande de subvention 2022 auprès de la DRAC

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer tous les documents utiles concernant la demande de subvention auprès de la DRAC pour le Musée du Vignoble Nantais pour l'année 2022.

Patrimoine – délibération

7. Pays d'art et d'histoire – demande de subvention 2022 auprès de la DRAC

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles concernant la demande de subvention auprès de la DRAC pour les actions dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » pour l'année 2022.

Patrimoine – délibération

8. Pays d'art et d'histoire – demande de subvention dans le cadre de la convention Pah avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer tous les documents utiles concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour l'année 2022.

9. Demande de renouvellement de classement de l'Office de tourisme intercommunautaire du Pays du Vignoble Nantais

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Pays du Vignoble Nantais tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'autoriser M. le Président du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

Fait à Clisson, le 14 octobre 2021

Le Président,

The image shows a circular official seal of the Pays du Vignoble Nantais. The seal features a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text "SCoT et Pays du Vignoble Nantais". A large, stylized signature in black ink is written over the seal and extends to the right.

Aymar RIVALLIN